



Agence Anglard

Transaction | Gestion

293 Avenue Du Général Leclerc
06700 Saint Laurent Du Var
T. 04 93 31 13 13
anglard@orpi.com
www.orpi.com/anglard

BAREME : 2022

VENTE : APPARTEMENTS - VILLAS HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

DE 0 à 70.000 Euros	10 % TTC
DE 70.001 Euros à 110.000 Euros	9 % TTC
DE 110.001 Euros à 150.000 Euros	8 % TTC
A partir de 150.001 Euros	6 % TTC du prix de vente

VENTE : APPARTEMENTS - VILLAS HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

DE 0 à 70.000 Euros	10 % TTC
DE 70.001 Euros à 110.000 Euros	9 % TTC
DE 110.001 Euros à 150.000 Euros	8 % TTC
A partir de 150.001 Euros	6 % TTC du prix de vente

VENTE : GARAGE ET PARKING - HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

DE 0 à 100.000 Euros	15 % TTC du prix de vente
----------------------	---------------------------

VENTE : TERRAINS-MUR COMMERCIAUX- COMMERCES HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

Quelque soit le montant de la vente	10 % TTC du prix de vente
-------------------------------------	---------------------------

ESTIMATION PATRIMONIALE : SUCCESSION-DONATION-ISF

Appartement et stationnement	350 € TTC
Maison et terrain	550 € TTC

ESTIMATION GRATUITE POUR PROJET DE VENTE

LOCATION : HABITATION - APPARTEMENT - VILLAS

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989.

FRAIS LOCATAIRES : Zone tendue

- 1 - la visite du preneur, constitution et rédaction de bail : 10 € TTC le m2
- 2- état des lieux location vide ou meublée : 3 € TTC le m2

FRAIS PROPRIETAIRES : Zone tendue

- 1 - la visite du preneur, constitution et rédaction de bail : 10 € TTC le m2
- 2- état des lieux location vide ou meublée : 3 € TTC le m2

Un fac-similé de votre déclaration d'impôt de revenus fonciers : 36 € TTC.

Honoraires sur travaux : 7,2 % montant HT de la facture du fournisseur plafonnés à 24 € TTC

LOCATION : BUREAUX, DEPOTS, ENTREPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX

Locaux de droit commun/commerciaux/professionnels.

(Comprenant : frais d'actes, état des lieux, visites, bail commercial)

A la charge du locataire 12 % TTC du loyer triennal
+ 1 % par année supplémentaire

Autorisation de : cession d'un fond de commerce, location de gérance, sous-location
10 % TTC du loyer hors charges annuel TTC

FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE : 7,2% TTC

**FRAIS D'ASSURANCE AVEC GARANTIE DES LOYERS : 2,76 %
ET DETERIORATION IMMOBILIERE**

TVA EN VIGEUR : 20 %